

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 21 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt-et-un octobre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE GRAND CHAMBERY	Michel Dantin		Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	1 min
→ Suspension de la séance de 18h43 à 18h55 pour la présentation du rapport d'activités par le directeur général des services de Grand Chambéry.					
2	DECLARATION D'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE	Aloïs Chassot	Mis aux voix, MMes Claudine Mourier, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (5), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Déclare l'état d'urgence climatique; Poursuit ses efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique; Encourage toute démarche visant à lutter contre ce phénomène aux échelles locales, nationales, européennes et internationales.	25 min
3	PROJET BEEAWARE POUR RENFORCER LA PLACE DES ABEILLES DANS LA VILLE DE CHAMBERY - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AIDE FINANCIERE	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention ci-annexé, Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer la convention ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent.	1h16

4	MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "PERMIS DE LOUER"	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de délégation de mise en œuvre et de suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour la Ville de Chambéry ; Autorise le maire ou son représentant à signer la convention de délégation ; Mandate le maire ou son représentant à procéder aux formalités qui permettront la mise en œuvre du dispositif.	1h21
5	AIDES AUX FACADES - CENTRE VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le nouveau périmètre des aides aux façades de la ville, selon plan annexé ; Approuve les modifications proposées du dispositif d'aides et modifie en conséquence la délibération du 10 juin 2013 et l'explicatif associé ; Autorise Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la Commune.	1h28
6	AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET GRAND CHAMBERY POUR UNE OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la version consolidée de la convention d'OPAH RU de la Ville de Chambéry telle que modifiée par l'avenant n°2 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la version consolidée de la convention d'OPAH RU de la Ville de Chambéry telle que modifiée par l'avenant n° 2 et toutes pièces utiles ; Sollicite la mise en place des aides supplémentaires de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry, délégataire des aides à la pierre et représentant l'Etat et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ; Sollicite la Communauté d'agglomération pour retirer de l'intérêt communautaire, une partie du faubourg Reclus selon plan joint ; Mandate le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la Commune.	1h33
7	CHALETS - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT	Cathy Legiot	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la mise à disposition à titre gratuit à des fins d'animation sans vente au public ou sans but lucratif des chalets au profit des associations chambériennes.	1h37

8	<p>STADE MUNICIPAL - MODIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°18-11. - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MODIFICATION DE MARCHE - EXTENSION MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - VALIDATION AVANT PROJET DEFINITIF</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, Mmes Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, MM. Henri Dupassieux, Alain Caraco, votant CONTRE (5), le rapport est adopté à la majorité absolue</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées les modifications de marché n°2 et n°3 et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération ; Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.</p>	1h42
9	<p>ACQUISITION DE LOCAUX PROFESSIONNELS SIS 89 ET 105 PLACE DE LA GARE AUPRES DE L'ASSOCIATION LE PELICAN</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition des locaux professionnels ci-avant désignés situés 89 et 105 place de la gare auprès de l'Association « Le Pélican » pour un montant de 510 000 Euros (cinq-cent dix mille euros), frais de notaire en sus ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la dépense au budget 2019 de la Commune.</p>	2h04
10	<p>193 RUE CROIX D'OR - CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE AU PROFIT DE MADAME VALERIE GRANGE ET MONSIEUR CHRISTIAN CURT</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du lot de copropriété n° 4, situé 193 rue Croix d'Or et sis sur la parcelle cadastrée BN n°1, pour un montant de de 1700 euros (mille sept cents euros) au profit de Madame Valérie Grange et Monsieur Christian CURT ou toute société que Madame Valérie Grange et Monsieur Christian CURT pourraient constituer et dont ils seraient partie prenante en vue de l'acquisition ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2019 ; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.</p>	2h05

11	<p>CESSION DE DEUX LOTS DE COPROPRIETES RESPECTIVEMENT 109 RUE DES ECOLES ET 152 FAUBOURG MACHE AU PROFIT DE LA FEDERATION DES OEUVRES LAÏQUES (FOL) DE LA SAVOIE</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis cadastrés CL 294 et 279 et CM 105 situés faubourg Maché et rue des Ecoles au profit de l'association Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie ' Ligue de l'Enseignement, pour un montant de 20 000 euros, hors frais de notaire (vingt-mille euros) ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.</p>	2h06
12	<p>TRANSFERT DES ASSIETTES FONCIERES ET DES BATIMENTS DES COLLEGES JULES FERRY, LOUISE DE SAVOIE ET BISSY AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le transfert, à titre gratuit au profit du Département de la Savoie, des assiettes foncières et des bâtiments des collèges Jules Ferry, Louise de Savoie et Bissy, telles que définies ci-dessus ; Dit que les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge du Département de la Savoie et plus généralement tous ceux qui seront liés à ce transfert.</p>	2h07
13	<p>ALLEE DU FREJUS - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU TERRAIN D'ASSIETTE DU BAIL A CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME "MAS BARRAL" AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (5), Mme Claudette Levrot-Virot, s'étant abstenue (1), M. Alain Caraco, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation et décide le déclassement de l'emprise d'environ 382 m², à détacher de la parcelle AI 93, du Centre Technique Municipal, en vue de la création d'emplacements de stationnements supplémentaires sur l'allée du Fréjus ; Décide de la cession au profit de Cristal Habitat des parcelles AI 475 pour partie, AI 476 pour partie et AI 477, pour une surface de 12 630 m² environ ; d'une emprise d'environ 88 m² sur l'AI 478, de la parcelle AI 83 d'une surface de 378 m² et d'une emprise d'environ 382 m² à détacher de la parcelle AI 93 dont la désaffectation et le déclassement ont été ci-avant actés, au prix de 2 063 040 € (deux millions soixante-trois mille quarante euros), hors frais de notaire hors frais de géomètre, restant à la charge de l'acquéreur, vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales ; Considère que la vente envisagée, au profit de Cristal Habitat, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.</p>	2h08

14	CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE 2019-2021 ENTRE LA VILLE, LE DEPARTEMENT ET LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le Contrat Territorial Jeunesse pour la période 2019 à 2021 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial jeunesse ; Dit que la recette pour la Ville est inscrite au BP 2019.	2h13
15	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES CONSERVATOIRES DE GRENOBLE, ANNECY, CHAMBERY, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'ISERE ET L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	2h18
16	CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE LA CITE DES ARTS ET L'UNIVERSITE DE SAVOIE MONT BLANC	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes de la convention entre les structures signataires ; Autorise la gratuité de l'inscription pour les élèves concernés ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.	2h19
17	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE DE CHAMBERY ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE GRENOBLE ALPES POUR L'APPLICATION DU STATUT D'ETUDIANT « ARTISTE DE HAUT NIVEAU »	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ; Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.	2h20
18	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'intervention du Sport ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2019.	2h21

19	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRE D'UN POSTE D'ANIMATEUR SPORTIF	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer une aide financière de 10 275 € par poste d'animateur sportif à chacune des vingt associations mentionnées ci-dessus ; Approuve la convention type jointe à ce présent rapport ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles à intervenir sur cette base avec chacune des dites associations ; Dit que les crédits nécessaires à l'attribution de ces aides sont inscrits au Budget Primitif 2019, ligne 6574-4011.	2h22
20	INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC (ROPDP CHANTIERS) SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ; Fixe le mode de calcul de ladite redevance, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.	2h23
21	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte la proposition précitée qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, pour rappel : .De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2019, De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, de développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36,59 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.	2h24
22	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 25 JUIN 2019	Benoit Perrotton	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date 25 juin 2019 portant sur l'évaluation des charges transférées ou restituées au titre de : la restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie, la restitution de compétences aux communes des Bauges, le transfert de la station des Aillons-Margériaz, la substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges. Mandate le Maire pour notifier la présente délibération à Grand Chambéry.	2h25

23	AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION MUTUALISEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHAMBERY ET LA VILLE DE CHAMBERY	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la Direction mutualisée des Systèmes d'Information entre la Communauté d'agglomération Grand Chambéry et la Ville de Chambéry, annexé à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer ledit l'avenant n° 3 et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.	2h33
24	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA VOIRIE - SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - LOT N° 4 : TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE SUR VOIRIE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire établis selon les conditions exposées ci-avant et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.	2h35
25	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		2h36
26	MOTION DE SOUTIEN AUX PERSONNELS HOSPITALIERS DU CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE	Guy Fajeau	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité		2h40

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

La délibération initialement n°10 intitulée « CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE ANCIENNEMENT A USAGE DE HALTE-GARDERIE AU PROFIT DE LA MAISON SAINT BENOIT » a été retirée de l'ordre du jour.

La délibération initialement n°26 intitulée « DESIGNATION D'UN ELU AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS » a été retirée de l'ordre du jour.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **23 OCT. 2019**

Michel Dantin
Maire

